

ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de l'assemblée
2. Validation du quorum
3. Appel des administrateurs du conseil (I)
4. Nomination du président d'assemblée de l'AGA
5. Adoption de l'ordre du jour (D)
6. Adoption du procès-verbal de l'assemblée du 20 novembre 2025 (D)
7. Affaires découlant du procès-verbal (I)
8. Rapport des activités du conseil d'administration
 - 8.1 Rapport du président sur l'ensemble des activités de l'Ordre et présentation des dossiers actifs (I)
9. Approbation de la rémunération des administrateurs élus incluant la présidence (D)
 - 9.1 Administrateurs élus (excluant la présidence)
 - 9.2 Présidence
10. Dépôt du rapport annuel 2025-2026 (I)
11. Présentation du rapport financier 2025-2026 de l'auditeur externe (I)
12. Présentation du budget 2027-2028
13. Rapport de la secrétaire sur la première consultation auprès des membres (I)
14. 2^{ième} Consultation de l'assemblée sur la cotisation 2027-2028 (C)
15. Nomination des auditeurs indépendants pour l'exercice financier 2026-2027 (D)
16. Composition du conseil d'administration (I)
17. Questions de l'assemblée (I)
18. Clôture de l'assemblée

Légende : (C) Consultation | (D) Décision | (I) Information

AVIS DE CONVOCATION



ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE 2026

Mardi 17 novembre 2026

De 19 h à 21 h

Lieu | webdiffusion

Ouverture à 18 h 30



Ordre des technologues
en **imagerie médicale**,
en **radio-oncologie** et en
électrophysiologie médicale
du Québec

PROCÈS-VERBAL
ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE 2025
ORDRE DES TECHNOLOGUES EN IMAGERIE MÉDICALE, EN RADIO-ONCOLOGIE ET EN
ÉLECTROPHYSIOLOGIE MÉDICALE DU QUÉBEC

DATE : Le jeudi 20 novembre 2025
HEURE : 19 h
LIEU : Tenue en visioconférence

1. Ouverture de l'assemblée

Le président de l'Ordre, M. Vincent Dubé, souhaite la bienvenue aux membres, les remercie de leur présence et déclare l'assemblée générale annuelle 2025 ouverte à 19 h. Il présente Mme France Dumont, directrice générale et secrétaire de l'Ordre, ainsi que Me Christiane Brizard du cabinet Langlois, présidente d'assemblée désignée par le Conseil d'administration.

2. Validation du Quorum

Le président déclare le quorum atteint.

3. Appel des administrateurs

Le président de l'Ordre procède à l'appel des administrateurs présents qui composent le Conseil d'administration 2024-2025 dans l'ordre ci-dessous en précisant l'absence de monsieur Jean-Pierre Tremblay, administrateur nommé par l'Office des professions.

Paquin, Marie-Josée, t.i.m. — vice-présidente du conseil d'administration
Girard, Caroline, t.e.p.m. — présidente du comité d'audit et de gestion des risques
Gallichand-Dutil, Marilou, t.i.m. — présidente du comité de gouvernance
Boudreau, Annie, t.i.m. — présidente du comité des ressources humaines
Mathieu, Jean, administrateur nommé par l'Office des professions
Morin, Jean-Paul, administrateur nommé par l'Office des professions
Croteau, Etienne, t.i.m. — administrateur élu
Fillon, Audrey, t.r.o. — administratrice élue
Gagnon, Katy, t.i.m. — administratrice élue

4. Nomination du président d'assemblée de l'AGA

Conformément à une décision du Conseil d'administration, la présidence de l'assemblée est confiée à Me Brizard. Celle-ci présente le déroulement de l'AGA 2025, les sujets à l'ordre du jour, les modalités de vote en mode virtuel ainsi que les règles entourant les périodes de questions. Les membres sont invités à s'identifier et à préciser leur domaine d'exercice avant d'intervenir. Les questions demeurent sans réponse feront l'objet d'un suivi dans une infolettre et sur le site Web de l'Ordre.

5. Adoption de l'ordre du jour

La présidente de l'assemblée précise que l'ordre du jour ne sera pas lu séance tenante puisqu'il a été partagé aux membres pour lecture lors de l'envoi de l'avis de convocation et de l'ensemble des documents de la première période de consultation qui s'est déroulée du 19 septembre au 20 octobre 2025.

PROPOSÉ PAR : M. Martin Ouellette, t.i.m.

APPUYÉ PAR : M. Jean Labbé, t.i.m.

SUR UNE PROPOSITION DÛMENT APPUYÉE ET ADOPTÉE À LA MAJORITÉ

IL EST RÉSOLU d'ADOPTER l'ordre du jour de l'assemblée générale annuelle 2025 de l'Ordre, tel que présenté.

6. Adoption du procès-verbal de l'assemblée générale du 13 novembre 2024 (D)

La présidente d'assemblée demande un vote afin d'obtenir l'exemption de la lecture du procès-verbal de l'assemblée générale annuelle 2024.

PROPOSÉ PAR : Mme Julie Corriveau, t.r.o

APPUYÉ PAR : Mme Line Desrosiers, t.r.o.

SUR UNE PROPOSITION DÛMENT APPUYÉE ET ADOPTÉE À LA MAJORITÉ

IL EST RÉSOLU d'ADOPTER l'exemption de la lecture du procès-verbal de l'assemblée générale annuelle du 13 novembre 2024.

La présidente d'assemblée invite les personnes qui étaient présentes à l'assemblée générale annuelle 2024 à émettre leurs commentaires ou modifications à apporter au procès-verbal 2024. Aucun commentaire ou modification n'est demandé. La présidente d'assemblée demande un proposeur et un appuieur parmi les membres étant présents à l'assemblée générale annuelle 2024 pour l'adoption du procès-verbal.

PROPOSÉ PAR : Mme Chantal Généreux, t.e.p.m.

APPUYÉ PAR : Mme Amélie Plourde, t.i.m.

SUR UNE PROPOSITION DÛMENT APPUYÉE ET ADOPTÉE À LA MAJORITÉ

IL EST RÉSOLU d'ADOPTER le procès-verbal de l'assemblée générale 2024 tel que déposé lors de la première période de consultation des membres.

7. Affaires découlant du procès-verbal (I)

Le président revient sur une question concernant les catégories de cotisation découlant du procès-verbal 2024 et soulevée lors de la première période de consultation. Deux demandes avaient été formulées soit : la création d'une catégorie de cotisation à tarif réduit pour les membres retraités réintégrant la profession et d'établissement d'une catégorie particulière pour les enseignants inscrits au tableau, mais n'exerçant pas la profession. À la suite d'un balisage et d'une analyse des pratiques d'autres ordres professionnels, l'Ordre a constaté que les catégories de cotisation à tarif réduit s'accompagnent généralement de restrictions quant à l'exercice des activités réservées. Ces limitations peuvent entraîner des enjeux liés au contrôle de l'exercice illégal et à la compréhension des droits d'exercice. Considérant ces constats et dans un souci de protection du public, le Conseil d'administration estime qu'il n'est pas opportun de créer de nouvelles catégories de cotisation.

8. Rapport des activités du conseil d'administration

8.1. Rapport du président sur l'ensemble des activités de l'Ordre et présentation des dossiers actifs (I)

Le président fait un résumé des faits saillants 2024-2025, des activités de l'Ordre et parle des différents dossiers en cours. Parmi les principaux dossiers réalisés ou actuellement en cours de réalisation, soulignons les initiatives suivantes :

- Nouvelle planification stratégique 2025-2028 ;
- Création d'un conseil scientifique ;
- Sondage mené sur le suivi de dose en TDM et en médecine nucléaire ;
- Collaboration avec des organismes nationaux et internationaux ;
- Amélioration du processus entourant l'examen d'entrée à la profession, optimisation de

- l'analyse des compétences et de l'étude des dossiers pour les candidats formés à l'étranger ;
- Bonification du programme d'inspection ;
- Nouveau plan de formation annuel ;
- Révision de plusieurs règlements en cours ;
- Tournée du président dans les collèges à la rencontre des étudiants des 5 domaines ;
- Création d'un comité de la relève ;
- Promotion de la profession par la création d'un balado et d'un page Instagram ainsi qu'un partenariat avec Academos et Jeunes Explos.

Période de questions

La présidente d'assemblée invite les technologues à poser des questions en lien avec le rapport de l'ensemble des activités et des dossiers actifs présenté par le président.

Mme Mireille Sylvain, t.i.m., questionne le président sur les retombées des partenariats nationaux et internationaux. Celui-ci explique qu'ils permettent de comparer les pratiques, de partager des ressources, d'harmoniser les compétences et de soutenir l'évolution de la profession. Mme Sylvain suggère d'élargir le rôle des technologues, notamment en fluoroscopie. Le président indique que cette avenue est à l'étude avec des partenaires canadiens, mais que des contraintes réglementaires demeurent. Des travaux sont toutefois en cours sur la pratique autonome de certains examens afin d'évaluer les bénéfices d'une plus grande autonomie professionnelle.

9. Approbation de la rémunération des administrateurs élus incluant la présidence (D)

9.1 Administrateurs élus (excluant la présidence)

La présidente d'assemblée cède la parole à la directrice générale pour la présentation de la rémunération des administrateurs élus appuyée par une politique FIN-01 qui a été révisée en date du 6 septembre 2024. La directrice générale fait lecture de la politique et de la recommandation du Conseil d'administration pour adoption et cède la parole à la présidente d'assemblée. Les membres sont invités à poser des questions sur la proposition.

Réunion à distance ou en présentiel d'une durée de :	2024-2025	2025-2026	Distance aller-retour en kilomètre	2024-2025	2025-2026
Moins de 60 minutes	Jeton de 50 \$	Jeton de 50 \$	0 à 100 km	0 \$	0 \$
61 minutes à 4 heures	Jeton de 100 \$	Jeton de 100 \$	101 à 200 km	25 \$	25 \$
4 heures 1 minute à 6 heures	Jeton de 200 \$	Jeton de 200 \$	201 à 300 km	50 \$	50 \$
6 heures 1 minute et plus	Jeton de 300 \$	Jeton de 300 \$	Et ainsi de suite...		

Le conseil d'administration, conformément à l'article 104 du Code des professions, **RECOMMANDE** aux membres de l'assemblée générale annuelle d'**APPROUVER** la rémunération des administrateurs élus telle qu'elle vient d'être présentée et comme le prévoit la Politique FIN-01 révisée le 6 septembre 2024.

PROPOSÉ PAR : Mme Nadyne Langlois, t.i.m.

APPUYÉ PAR : Mme Nathalie Tanguay, t.e.p.m.

SUR UNE PROPOSITION DÛMENT APPUYÉE ET ADOPTÉE À LA MAJORITÉ

IL EST RÉSOLU d'**APPROUVER** la rémunération des administrateurs élus telle qu'elle vient d'être présentée et comme le prévoit la Politique FIN-01 révisée le 6 septembre 2024.

La présidente d'assemblée invite le président de l'Ordre à se retirer pour le prochain point.

9.2 Présidence

La directrice générale rappelle qu'en vertu de l'article 104 du Code des professions, l'assemblée générale annuelle approuve la rémunération de la présidence. Conformément à la résolution de l'AGA du 13 novembre 2024 et à la politique de rémunération, celle-ci est établie selon l'échelon maximal de la classe 38 des chefs de service en imagerie médicale du réseau de la santé et des services sociaux. Initialement fixée à 109 655 \$ pour 2025-2026, avec une contribution de 8 % au régime de retraite, elle a été révisée à 122 596 \$ à la suite de l'indexation prévue au règlement adopté par le Conseil des ministres et publiée à la Gazette officielle du Québec le 6 août 2025.

Conformément à la résolution faite lors de l'assemblée générale du 13 novembre 2024, le salaire du président a donc été réajusté en conséquence, sans rétroactivité pour les années antérieures.

ATTENDU QUE le règlement a fait l'objet d'une mise à jour au 6 août 2025;

ATTENDU QUE ce règlement stipule que le maximum de la classe salariale 38 pour l'année 2026-2027 est établi désormais à 125 661\$;

IL EST RECOMMANDÉ par le Conseil d'administration d'**APPROUVER** pour l'année 2026-2027 le salaire de la présidence à 125 661\$ ainsi que la contribution de 8% aux fins de régime de retraite.

PROPOSÉ PAR : Mme Karina Olivier, t.i.m.(H)

APPUYÉ PAR : Mme Line Desrosiers, t.r.o.

SUR UNE PROPOSITION DÛMENT APPUYÉE ET ADOPTÉE À LA MAJORITÉ

IL EST RÉSOLU d'**ADOPTER** la proposition de la rémunération de la présidence pour l'année 2026-2027 établissant le salaire à 125 661 \$ incluant les indexations pouvant y être apportées par la suite ainsi que la contribution de 8 % aux fins de régime de retraite.

10 Dépôt du rapport annuel 2024-2025 (I)

La présidente mentionne que le rapport annuel 2024-2025 est disponible sur le site web de l'Ordre.

11 Présentation du rapport financier 2024-2025 de l'auditeur externe (I)

La présidente présente Mme Séguin, CPA auditrice associée du cabinet HNA S.E.N.C.R.L., qui présente les états financiers audités au 31 mars 2025. Elle indique que l'audit est sans réserve et que les états financiers reflètent fidèlement la situation financière de l'Ordre.

Période de questions

La présidente d'assemblée invite les technologues à poser des questions en lien avec les états financiers. Aucune question des membres.

12 Présentation du budget 2025-2026

La directrice générale présente le budget 2026-2027, en comparaison avec les résultats de 2024-2025, le budget 2025-2026 et les projections en cours. Les revenus et dépenses prévus demeurent stables. La hausse des revenus s'explique principalement par l'augmentation du nombre de membres et d'inscriptions au registre des étudiants. Grâce à des mesures d'économie liées à la main-d'œuvre, le déficit projeté de 2025-2026 a été considérablement diminué. La directrice générale présente également la répartition des revenus et des dépenses.

Période de questions

La présidente d'assemblée invite les technologues à poser des questions en lien avec le budget 2026-2027. Aucune question des membres n'a été posée.

13 Rapport de la secrétaire sur la première consultation auprès des membres (I)

La directrice générale explique que conformément au Code des professions, la période de consultation portant sur la cotisation a eu lieu du 19 septembre au 20 octobre 2025 et un rappel a été transmis le 14 octobre. 4 courriels de commentaires ont été reçus touchant les sujets suivants : Catégorie de permis pour les membres inactif, diminution des heures de développement professionnel pour les membres retraités, offre de formation gratuite par secteur d'activité et les heures de développement professionnel pour assister à l'AGA.

Une demande d'ajout à l'ordre du jour est présentée, conformément à la politique de gouvernance adoptée par le conseil d'administration, laquelle prévoit la possibilité pour les membres de soumettre une proposition dans le cadre de l'avis de convocation.

13.1. Heures de développement professionnel pour les technologues retraités – Martin Ouellette

M. Martin Ouellette, t.i.m., propose de discuter d'une réduction de 50 % des heures de DPP exigées des technologues retraités réembauchés, afin de favoriser leur retour au travail. La proposition, appuyée par Mme Isabelle Bombardier, t.i.m., est prise en note par l'Ordre. La directrice générale indique que cette question pourra être abordée dans le cadre de la consultation à venir sur le règlement de formation continue. Aucune autre intervention n'est formulée. La présidente d'assemblée précise que le sujet sera transmis au conseil d'administration pour examen.

14 2ième Consultation de l'assemblée sur la cotisation 2026-2027

La présidente de l'assemblée cède la parole à la directrice générale, qui rappelle que les ordres professionnels, en vertu du principe d'autogouvernance prévu au Code des professions, ont pour mission de protéger le public et sont financés principalement par les cotisations de leurs membres.

Dans le cadre de la planification budgétaire 2026-2027, le conseil d'administration, après analyse de différents scénarios, recommande une hausse de la cotisation de 2,5 % afin d'assurer l'équilibre financier de l'Ordre tout en maintenant une cotisation raisonnable. La possibilité de payer en deux versements est maintenue. Une partie de la cotisation correspond à la contribution obligatoire à l'Office des professions. Il est également rappelé que le montant de la cotisation est établi en tenant compte du maintien d'une réserve financière équivalente à environ six mois d'opérations.

Résolution du conseil d'administration adoptée le 5 septembre 2025

ATTENDU QUE le conseil d'administration, conformément à l'article 62 du Code des professions, doit adopter annuellement des prévisions budgétaires visant l'autofinancement des activités de l'Ordre permettant la réalisation de sa mission de protection du public;

ATTENDU QUE selon la politique FIN 03, le taux d'augmentation de la cotisation est prévu en fonction d'une variation de l'IPC et de la capacité de payer de l'Ordre, soit pour l'année 26-27, un taux de 2,5%;

ATTENDU QUE le conseil d'administration a adopté pour 2026-2027, le maintien des coûts à la liste des tarifs pour les services de l'Ordre;

ATTENDU QUE le comité d'audit et de gestion des risques a fait l'analyse des paramètres budgétaires selon divers scénarios du montant de la cotisation pour l'exercice 2026-2027;

ATTENDU QUE l'actif net non grevé d'affectations de l'Ordre, représente 6 mois d'opérations;

ATTENDU QUE les articles 85.1 et 103.1 du Code des professions prévoient que le Conseil d'administration fixe le montant de la cotisation, après une deuxième consultation des membres en assemblée générale;

ATTENDU QUE la première consultation des membres se tiendra du 19 septembre au 20 octobre 2025

IL EST RECOMMANDÉ par le comité d'audit et de gestion des risques

D'ADOPTER les prévisions budgétaires 2026-2027, lesquelles prévoient des revenus de 4 243 886\$ et des dépenses à 4 228 584\$, dégageant un léger surplus de 15 302\$ et **D'ADOPTER** le projet de hausse de la cotisation de 2,5% fixant celle-ci à 464\$ après consultation des membres conformément au Code des professions et de **FIXER** l'échéance du paiement de la cotisation en un seul versement au 31 mars 2026 ou en deux versements, soit le premier au 31 mars 2026 et le second 1er août 2026.

La présidente de l'assemblée rappelle que l'assemblée générale annuelle n'a pas à se prononcer sur le montant de la cotisation, cette responsabilité relevant du conseil d'administration. Elle ouvre néanmoins une deuxième période de consultation et invite les membres à formuler leurs questions et commentaires à ce sujet.

Période de question

Mme Mélodie Deblois, t.i.m., s'informe des ordres utilisés à des fins comparatives. La directrice générale mentionne notamment les ordres des hygiénistes dentaires, des inhalothérapeutes et des travailleurs sociaux. Elle souligne que l'augmentation de cotisation proposée de 2,5 % figure parmi les plus faibles observées dans le secteur. En réponse aux préoccupations soulevées quant à l'impartialité de la présentation, il est précisé que les recommandations reposent sur des analyses rigoureuses visant à concilier la protection du public et la capacité de payer des membres. La consultation vise à recueillir les commentaires des membres avant la décision finale du conseil d'administration.

Mme Lise Paradis, t.i.m., exprime des préoccupations quant à la pression financière exercée sur les membres et questionne les mesures de réduction des dépenses au sein de l'Ordre. Le président indique qu'une démarche de rigueur budgétaire est déjà en place, incluant des ajustements aux coûts de main-d'œuvre et l'optimisation des ressources. Il souligne toutefois que certaines dépenses demeurent essentielles au maintien des services et à la mission de protection du public. L'Ordre affirme ainsi rechercher un équilibre entre saine gestion financière et respect de ses responsabilités tout en demeurant attentif à la capacité financière des membres.

15 Nomination des auditeurs indépendants pour l'exercice financier 2024-2025 (D)

La présidente d'assemblée fait lecture de la recommandation du Conseil d'administration sur la nomination des auditeurs indépendants pour l'exercice financier 2025-2026.

CONSIDÉRANT QUE selon la politique FIN-08 de l'Ordre, le mandat de l'auditeur indépendant est confirmé d'année en année au terme d'une évaluation positive des services rendus et de la décision de l'assemblée générale;

CONSIDÉRANT QUE selon l'article 104 du Code des professions, les membres de l'Ordre nomment les vérificateurs externes chargés de vérifier les livres et comptes de l'Ordre;

CONSIDÉRANT QUE la reconduction du mandat du cabinet Hardy Normand et Associés (HNA) pour une deuxième année a été adoptée par les membres lors de l'assemblée générale annuelle du 13 novembre 2024;

CONSIDÉRANT QUE le cabinet HNA a complété un deuxième mandat au 31 mars 2025;

CONSIDÉRANT QUE l'Ordre est pleinement satisfait du travail d'audit réalisé par l'équipe d'experts du cabinet HNA à ce jour;

Le Conseil d'administration recommande de **RECONDUIRE** le mandat avec la firme Hardy Normand et associés (HNA) à titre de vérificateurs externes pour l'exercice financier 2025-2026.

PROPOSÉ PAR : Mme Mylène Labrosse, t.i.m.

APPUYÉ PAR : M. Jean Labbé, t.i.m.

SUR UNE PROPOSITION DÛMENT APPUYÉE ET ADOPTÉE À LA MAJORITÉ

IL EST RÉSOLU de **RECONDUIRE** le mandat avec la firme Hardy Normand et Associés (HNA) à titre de vérificateur externe pour l'exercice financier 2025-2026, sous réserve de l'approbation annuelle en assemblée générale.

16 Composition du Conseil d'administration

La directrice générale présente le rapport relatif à l'élection tenue le 18 juin 2025. Elle rappelle que le processus de vote a été supervisé par la firme Raymond Chabot Grant Thornton confirmant que l'élection s'est déroulée conformément aux bonnes pratiques. Le président procède ensuite à la présentation du conseil d'administration et annonce l'arrivée des nouveaux administrateurs, à savoir :

Andréa Gagnon-Hamelin, t.i.m. – représentant des 35 ans et moins

Philippe Sirois, t.r.o.

Gabriel Seyer, t.i.m.

Alexandre Chabot, administrateur nommé

17 Questions de l'assemblée

La présidente de l'assemblée invite les membres à poser leurs questions. Aucune question n'est soulevée.

18 Clôture de l'assemblée

La présidente remercie les membres pour leur participation à cette assemblée générale annuelle 2025.

PROPOSÉ PAR : M. Gabriel Seyer, t.i.m.

APPUYÉ PAR : Mme Pascale St-Onge, t.i.m.

SUR UNE PROPOSITION DÛMENT APPUYÉE ET ADOPTÉE À LA MAJORITÉ

IL EST RÉSOLU de **LEVER** l'assemblée générale annuelle 2025 de l'Ordre à 21h 07.

Monsieur Vincent Dubé, t.i.m.
Président

Madame France Dumont, M. Sc.
Directrice générale et secrétaire